

# Mesures et actions par axe

Promouvoir la santé et la qualité de vie, renforcer la biodiversité à travers une stratégie coordonnée de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques

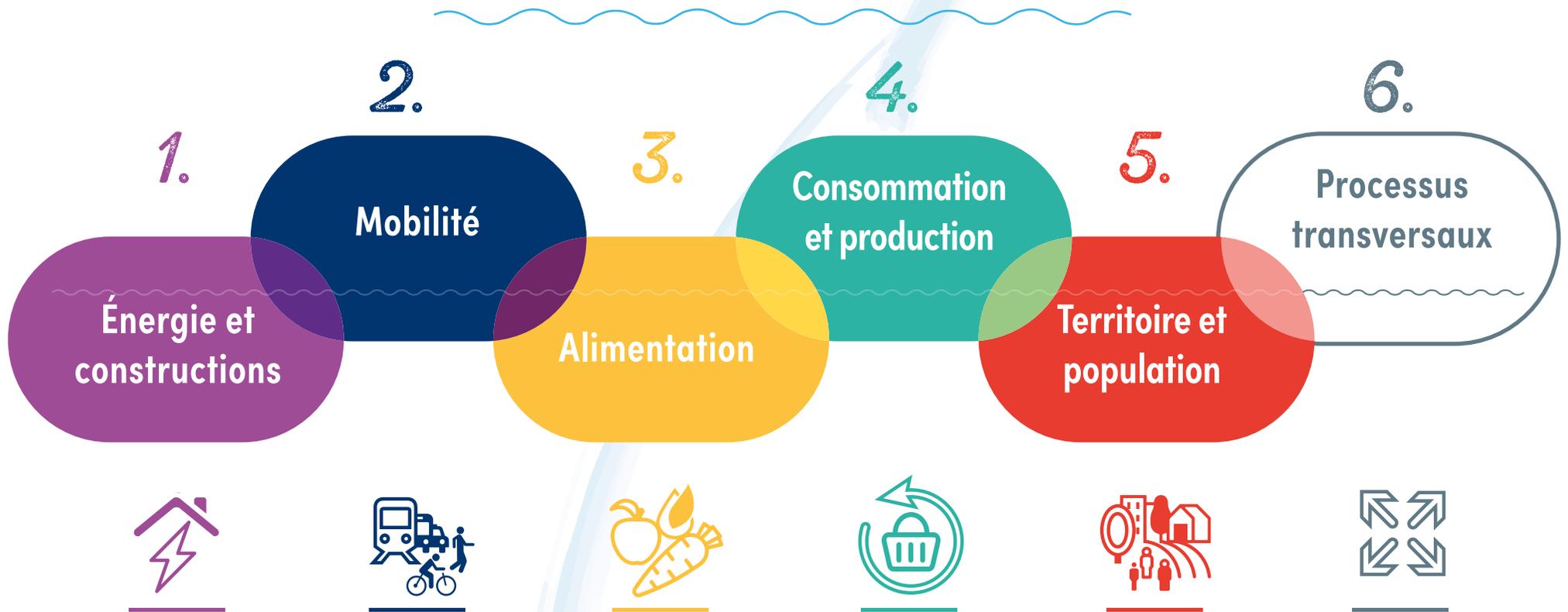


Figure 16 - Vision et axes du PCCom

# Axe 1 : Energie et constructions



## MESURES    ACTIONS

### 1.1 Construire et rénover bas carbone

- 1.1.1 Introduire un critère carbone dans la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux pour tendre vers des bâtiments à énergie positive
- 1.1.2 Introduire un critère carbone dans la construction et l'entretien des voiries et aménagements extérieurs
- 1.1.3 Intégrer, dans les projets territoriaux et les préavis, les principes favorables à une limitation de l'impact carbone dans les constructions
- 1.1.4 Relayer auprès des maîtres d'ouvrages les exigences cantonales sur l'empreinte carbone des constructions

### 1.2 Intensifier l'usage des bâtiments et des espaces publics

- 1.2.1 Intensifier l'usage des bâtiments et des espaces publics appartenant à la Commune
- 1.2.2 Inscrire, dans les projets territoriaux et les préavis, les principes favorables à la réversibilité et la flexibilité dans l'usage des bâtiments et des espaces publics
- 1.2.3 Inciter les maîtres d'ouvrages à prendre en compte la flexibilité d'usage et la réversibilité dans la conception des surfaces bâties
- 1.2.4 Sensibiliser les entreprises à un usage efficient des locaux d'activité

### 1.3 Réduire les besoins énergétiques des bâtiments

- 1.3.1 Rénover l'enveloppe thermique des bâtiments communaux et maximiser la performance énergétique des nouvelles constructions communales
- 1.3.2 Optimiser les installations thermiques des bâtiments communaux
- 1.3.3 Réduire les consommations électriques liées aux équipements, bâtiments et espaces publics
- 1.3.4 Informer ou former les utilisateurs des locaux communaux
- 1.3.5 Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des propriétaires et des locataires
- 1.3.6 Relayer les dispositifs de soutien pour les économies d'énergie à l'attention des entreprises

### 1.4 Remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables locales

- 1.4.1 Favoriser la conversion des bâtiments communaux vers un approvisionnement thermique renouvelable (réseau ou décentralisé tel que solaire thermique)
- 1.4.2 Développer la production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments et infrastructures communaux
- 1.4.3 Favoriser l'approvisionnement renouvelable pour la part importée de l'électricité dédiée aux bâtiments et espaces publics communaux
- 1.4.4 Etablir une planification énergétique territoriale et en relayer les orientations dans les projets d'aménagement
- 1.4.5 Soutenir les projets énergétiques renouvelables des acteurs du territoire



## Axe 2 : Mobilité

M E S U R E S    A C T I O N S

### 2.1 Réduire la longueur des déplacements

- 2.1.1 Favoriser la réduction des déplacements logement-emploi et des déplacements professionnels pour les employés de l'administration
- 2.1.2 Intégrer les principes de la ville du quart d'heure dans les planifications territoriales
- 2.1.3 Encourager la réduction des déplacements logement-emploi pour les habitants et les employés des entreprises du territoire
- 2.1.4 Contribuer à une stratégie de promotion des loisirs et du tourisme de proximité, dans le cadre d'une approche régionale ou cantonale
- 2.1.5 Proposer un accès à l'administration et à l'offre culturelle en ligne

### 2.2 Favoriser le report modal dans un souci d'accessibilité universelle

- 2.2.1 Favoriser le report modal des employés de l'administration par des mesures d'incitation et par la mise à disposition d'équipements
- 2.2.2 Soutenir la mobilité douce grâce au développement d'infrastructures continues, sécurisées, agréables et à l'aménagement des espaces publics
- 2.2.3 Aménager les accès et les arrêts des transports publics situés sur le domaine public communal pour garantir l'accessibilité universelle, la sécurité et le confort des usagers, et favoriser l'intermodalité
- 2.2.4 Aménager le domaine public communal pour garantir la vitesse commerciale des transports publics
- 2.2.5 Réduire l'impact des transports individuels motorisés sur l'espace public, via l'aménagement des voiries et l'organisation du stationnement
- 2.2.6 Soutenir le report modal et les mobilités douces par l'accompagnement des changements de pratiques des acteurs du territoire (écoliers, entreprises, personnes âgées, etc.)

### 2.3 Offrir des services de mobilité adaptés aux capacités de chacun

- 2.3.1 Développer les vélos en libre-service, l'autopartage et le covoiturage au sein de l'administration
- 2.3.2 Développer les vélos en libre-service sur le territoire
- 2.3.3 Promouvoir l'autopartage et le covoiturage (stationnement public et privé ; aménagement des voiries)
- 2.3.4 Dans le cadre des partenariats communaux, soutenir les services de livraison ou de taxi utilisant les modes doux

### 2.4 Favoriser les motorisations alternatives pour les usages non substituables par les mobilités douces et les transports publics

- 2.4.1 Substituer les véhicules communaux à moteur thermique par des technologies alternatives, en tenant compte du cycle de vie du véhicule
- 2.4.2 En collaboration avec SIG, anticiper et déployer de manière raisonnée les bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire communal
- 2.4.3 Relayer les dispositifs de soutien (subventions cantonales) à la mobilité électrique et sensibiliser habitants et entreprises sur les usages pertinents de celle-ci



## Axe 3 : Alimentation

### M E S U R E S   A C T I O N S

#### 3.1 Promouvoir les productions alimentaires locales dans une logique de circuits courts

- 3.1.1 Donner la priorité aux produits locaux dans les événements internes à l'administration
- 3.1.2 Donner la priorité aux produits locaux dans les cantines scolaires
- 3.1.3 Donner la priorité aux produits locaux dans les événements organisés par la Commune
- 3.1.4 Promouvoir la vente directe des producteurs locaux, par exemple à travers l'organisation des marchés
- 3.1.5 Sensibiliser la population aux différentes contributions apportées par les activités agricoles locales (productions alimentaires mais aussi valorisation des sols, préservation des paysages, etc.)

#### 3.2 Œuvrer pour la réduction de l'empreinte carbone liée à la transformation, aux emballages et à la distribution des produits alimentaires

- 3.2.1 Favoriser la prise en compte du critère carbone dans les événements internes organisés par la Commune
- 3.2.2 Supprimer la vaisselle et les emballages à usage unique dans les manifestations organisées sur le territoire de la commune (via charte)
- 3.2.3 Favoriser l'implantation d'artisans de bouche et de commerces alimentaires valorisant les circuits courts et œuvrant pour une minimisation des emballages
- 3.2.4 Sensibiliser à l'empreinte carbone globale de l'offre alimentaire lors d'événements organisés par des tiers sur le territoire de la commune (origine, saisonnalité, emballage, etc.)
- 3.2.5 Accompagner les artisans de bouche et commerces locaux pour une réduction des emballages sur la base des programmes cantonaux
- 3.2.6 Accompagner les habitants pour une réduction des emballages

#### 3.3 Mettre en place une stratégie de réduction du gaspillage

- 3.3.1 Mettre en place une stratégie de réduction du gaspillage alimentaire au sein de l'administration communale
- 3.3.2 Mettre en place une stratégie de réduction du gaspillage alimentaire dans les événements organisés par la Commune
- 3.3.3 Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire et la valorisation des restes par les prestataires externes de services
- 3.3.4 Relayer auprès des ménages, des artisans de bouche et des commerces les mesures cantonales pour la réduction du gaspillage alimentaire

#### 3.4 Accompagner un changement progressif des régimes alimentaires

- 3.4.1 Opter pour des collations et repas sains et bas carbone au sein de l'administration
- 3.4.2 Développer les potagers urbains sur les parcelles publiques et privées communales et relayer les outils cantonaux à destination de la population
- 3.4.3 Inciter les acteurs privés à mettre à disposition des parcelles pour des potagers urbains
- 3.4.4 Sensibiliser les habitants et acteurs économiques du territoire à une alimentation saine et durable
- 3.4.5 Développer des événements culturels dédiés aux filières alimentaires, du producteur au consommateur



## Axe 4 : Consommation

### M E S U R E S    A C T I O N S

#### 4.1 Promouvoir les usages partagés et la sobriété dans l'utilisation des biens et des équipements

- 4.1.1 Limiter l'empreinte environnementale des appareils, équipements et consommables de l'administration
- 4.1.2 Promouvoir un recours raisonné à la digitalisation et aux outils numériques pour les activités de l'administration
- 4.1.3 Intégrer les besoins d'espaces liés aux usages mutualisés, depuis la conception des projets territoriaux jusqu'à la mise à disposition des locaux
- 4.1.4 Développer des actions de sensibilisation sur la sobriété d'usage et les usages partagés dans les écoles primaires et le parascolaire
- 4.1.5 Sensibiliser la population sur la sobriété d'usage et les usages partagés, notamment pour les outils numériques

#### 4.2 Œuvrer pour l'allongement de la durée de vie des biens de consommation

- 4.2.1 Privilégier l'achat d'équipements réparables et de seconde main pour l'administration communale
- 4.2.2 Privilégier la réparation et la réutilisation des biens et équipements communaux
- 4.2.3 Intégrer, dans les planifications territoriales, les besoins en locaux pour l'économie circulaire
- 4.2.4 Faciliter le développement d'activités « économie circulaire » au niveau local
- 4.2.5 Promouvoir la réparation et la réutilisation auprès de la population

#### 4.3 Œuvrer pour la durabilité du tissu économique local

- 4.3.1 Donner la priorité aux entreprises locales pour les achats de l'administration
- 4.3.2 Décliner, dans les planifications territoriales, les orientations favorables au maintien et à l'implantation des activités économiques essentielles et durables
- 4.3.3 Accompagner et promouvoir les activités économiques locales, dans une perspective de circuits courts
- 4.3.4 Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale et la responsabilité numérique auprès des entreprises

#### 4.4 Agir pour une réduction des déchets à la source et optimiser le recyclage

- 4.4.1 Tendre vers une politique zéro déchet dans le fonctionnement de l'administration
- 4.4.2 Mettre en œuvre la planification communale sur les déchets
- 4.4.3 Développer et améliorer les infrastructures de collecte et de tri sélectif
- 4.4.4 Tendre vers une politique zéro déchet dans les activités territoriales de la Commune
- 4.4.5 Promouvoir les changements de pratiques des habitants en matière de réduction à la source et de tri des déchets
- 4.4.6 Soutenir la valorisation des déchets organiques, notamment dans la zone 5 (zone villa)



## Axe 5 : Territoire et population

### MESURES ACTIONS

#### 5.1 Réduire les îlots de chaleur et encourager les îlots de fraîcheur, préserver la santé en période de canicule

- 5.1.1 Prendre en compte, dans les projets communaux, l'impact des constructions sur le climat urbain (albédo, végétalisation, etc.)
- 5.1.2 Etablir un diagnostic climatique du territoire en vue d'intégrer, dans les planifications (notamment Plan directeur communal, plans localisés de quartiers), des mesures favorables à la réduction des îlots de chaleur et au développement des îlots de fraîcheur
- 5.1.3 Elaborer une stratégie d'arborisation pour atteindre un taux de canopée correspondant aux objectifs cantonaux (30% minimum en zone urbaine)
- 5.1.4 Mettre en œuvre des principes de prévention des îlots de chaleur et de promotion des îlots de fraîcheur dans l'aménagement des espaces publics et voies de mobilité douce
- 5.1.5 Mettre en œuvre le Plan canicule et anticiper son renforcement en coordination avec le Canton
- 5.1.6 Sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur les mesures constructives et d'aménagement des espaces extérieurs favorables à la réduction des îlots de chaleur et au développement des îlots de fraîcheur
- 5.1.7 Relayer les messages de prévention relatifs aux vecteurs de maladies (tiques, moustiques tigres, etc.) et aux risques d'infection (légionelle, salmonelle)

#### 5.2 Préserver et renforcer l'infrastructure écologique, promouvoir la biodiversité

- 5.2.1 Aménager et entretenir les espaces publics et privés communaux afin de soutenir la biodiversité
- 5.2.2 Intégrer les enjeux de biodiversité et infrastructures écologiques dans les planifications territoriales
- 5.2.3 Intégrer les enjeux de préservation et consolidation de la trame noire dans la stratégie d'éclairage public
- 5.2.4 Adapter les choix d'essences au regard des changements climatiques (en particulier besoins en eau) lors de l'aménagement des espaces publics
- 5.2.5 Sensibiliser la population pour valoriser la biodiversité
- 5.2.6 Relayer les mesures de lutte contre les plantes invasives auprès des propriétaires privés

#### 5.3 Préserver et valoriser les ressources naturelles de manière durable

- 5.3.1 Développer les économies d'eau et la préservation de la qualité des sols dans la gestion des équipements et des espaces privés et publics communaux
- 5.3.2 Consolider une planification globale de la ressource en eau, incluant les risques liés aux changements climatiques, et en assurer la déclinaison dans les projets d'aménagement
- 5.3.3 Etablir un diagnostic de la qualité des sols sur le territoire communal et en déduire des orientations pour les projets urbains
- 5.3.4 Aménager les espaces publics et privés communaux en faveur du cycle naturel de l'eau et de la préservation des sols
- 5.3.5 Sensibiliser les habitants et propriétaires privés aux mesures favorables à la préservation des sols ainsi qu'à une utilisation rationnelle de l'eau

#### 5.4 Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles et des modes de gestion des forêts

- 5.4.1 Gérer durablement les forêts communales et valoriser le bois local, en déclinaison de la planification cantonale
- 5.4.2 Promouvoir une exploitation durable des parcelles agricoles appartenant à la Commune
- 5.4.3 Anticiper les conflits d'usage au sein de l'espace rural entre activité agricole et loisirs notamment
- 5.4.4 Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles allant dans le sens d'une adaptation aux changements climatiques et favorables à la séquestration de carbone dans les sols
- 5.4.5 Relayer les mesures cantonales sur les modes de gestion forestiers allant dans le sens d'une adaptation au changement climatique



## Axe 6 : Processus transversaux

### MESURES    ACTIONS

#### 6.1 Capitaliser sur les processus transversaux interservices déjà existants

- 6.1.1 Utiliser les synergies existantes entre services pour nourrir la dynamique du PCCom
- 6.1.2 Intégrer les enjeux liés au climat et au développement durable dans les projets à long terme des services

#### 6.2 Anticiper les moyens nécessaires pour un déploiement à long terme du PCCom

- 6.2.1 Examiner et optimiser les investissements communaux au regard de critères climatiques et de développement durable
- 6.2.2 Anticiper les besoins de renforcement des ressources et compétences liées aux enjeux climatiques

#### 6.3 Suivre la mise en œuvre et les effets du PCCom

- 6.3.1 Effectuer, en collaboration avec les services communaux, un suivi annuel sur la mise en œuvre des mesures du PCCom
- 6.3.2 Mettre à jour le bilan carbone en fonction de la disponibilité des données
- 6.3.3 Mettre à jour les actions du PCCom lors de chaque législature

#### 6.4 Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire versoisien

- 6.4.1 Valoriser les actions menées par les services auprès des différents publics - habitants, associations, entreprises, etc. - pour les sensibiliser aux enjeux climatiques
- 6.4.2 Etablir une stratégie de mobilisation de tous les acteurs du territoire autour des mesures du PCCom
- 6.4.3 Renforcer les collaborations et partenariats avec les autres collectivités publiques notamment le Canton et les Communes genevoises